

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le sept septembre deux mille vingt mentionnant l'ordre du jour et accompagnée des rapports subséquents, s'est réuni le quatorze septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, salle du conseil municipal en Mairie de Saint-Benoît, sous la Présidence de Monsieur Bernard PETERLONGO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Bernard PETERLONGO, Mme Monique MARION-HEULIN, M. Alain JOYEUX, M. Joël BLAUD, Mme Isabelle BOUCHET-NUER, M. Hubert BAILLY, Mme Agnès FAUGERON, M. Emmanuel GUILLON, Mme Michèle MINOT, M. Jean-Bernard SAULNIER, Mme Agnès JANIN, M. Jean-Marie GUÉRIN, Mme Daro BOUCHÉ, M. Philippe AYRAULT, Mme Geneviève BRANGER, M. Bernard POUIT, Mme Joëlle TOBELEM, M. Bernard PICARD, Mme Sylvie SALLIER, M. Judickaël BOUÉ, Mme Nathalie DAVID, M. Bernard DAVIGNON, Mme Catherine THOUVENOT, M. Jeffrey BÈGUE, Mme Françoise JAOUEN, M. Daniel BAUDIFFIER.

POUVOIRS : Mme Martine BATAILLE à Mme Isabelle BOUCHET-NUER
Mme Jacqueline TERNY à M. Bernard PETERLONGO
M. Judickaël BOUÉ à M. Daniel BAUDIFFIER (à partir de la délibération 4)

ABSENT : M. Philippe DELAHAYE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle MINOT

DÉLIBÉRATION N° 1

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'AVANCE DE SECOURS PAR LE CCAS POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE ET REMBOURSABLES PAR CELUI-CI

Dans le cadre de la pandémie COVID-19 et du confinement instauré par l'état d'urgence sanitaire, le CCAS de Saint-Benoît a été amené à avancer des aides financières sous forme de bons d'achats, d'un montant total de 950 Euros, pour le compte du Département de la Vienne.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour solliciter le remboursement des sommes avancées auprès du Département de la Vienne ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 2

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-8,
Considérant l'obligation pour le Conseil Municipal d'établir son règlement intérieur dans les six
mois qui suivent son installation,
Ayant entendu l'exposé de Mme Michèle MINOT, rapporteur, qui a donné lecture du règlement,
Et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

ADOpte son règlement intérieur joint à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3.1

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)

*Après en avoir procédé aux opérations de vote **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,*

- **DÉSIGNE** Madame Martine BATAILLE, Conseillère municipale déléguée au personnel communal, en tant que déléguée élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3.2

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES OU DU JURY DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU POITOU (SEP)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner les délégués de la commune ayant voix délibérative au sein de la Commission d'Appel d'Offres ou du jury de la Société d'Équipement du Poitou, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

*Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DÉSIGNE :***

- **M. Bernard PETERLONGO**, Maire, **comme délégué titulaire ;**
- **M. Emmanuel GUILLON**, Adjoint au développement urbain et économique, **comme délégué suppléant.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3.3

OBJET : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Préfet de la Vienne qui demande que soit désigné, un Correspondant Défense parmi les conseillers municipaux.

Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DÉSIGNE :**

- **M. Emmanuel GUILLON**, Adjoint au développement urbain et économique, domicilié 30 Route de Poitiers à Saint-Benoît, Correspondant Défense pour la Mairie de SAINT-BENOIT.
- **M. Jeffrey BÈGUE**, Conseiller municipal, domicilié 28 Rue du Hameau de la Chaume à Saint-Benoît, Correspondant Défense suppléant pour la Mairie de SAINT-BENOIT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3.4

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE THÉOPHRASTE RENAUDOT

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil d'administration du collège est l'organe décisionnel de l'établissement, dont les principales fonctions sont :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- Adopter le projet d'établissement,
- Etablir le règlement intérieur,
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Vu les articles L 421-14 à L. 421-19 du Code de l'Education qui prévoit la composition du Conseil d'Administration,

Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** pour représenter la commune de SAINT-BENOIT au Conseil d'Administration du collège Théophraste Renaudot, un titulaire et un suppléant :
 - o **Titulaire : Isabelle BOUCHET-NUER**
 - o **Suppléant : Françoise JAOUEN**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 3.5

OBJET : REPRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile présente, dans ses annexes, un projet de recensement actualisé des risques. Ce dernier doit être conduit au niveau national par le Conseil National de la Sécurité Civile (CNSC) présidé par le Ministre chargé de la sécurité civile.

Ce Conseil est chargé de vérifier l'état de la préparation aux risques de toute nature. Au niveau local, son prolongement est assuré par le Conseil Départemental de la Sécurité Civile

(CDSC), placé auprès du Préfet. Ce Conseil est doté d'une compétence générale dans le domaine de la protection des populations

Il est demandé que soit désigné un représentant la Mairie de SAINT BENOIT.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DÉSIGNE** :

- **M. Bernard PICARD**, comme représentant au Conseil Départemental de Sécurité Civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~~~~

### **DÉLIBÉRATION N° 3.6**

#### **OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Conformément à la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (LOPSI), la Communauté Urbaine GRAND POITIERS a créé, un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en avril 2013.

Présidée par la Présidente de la Communauté Urbaine GRAND POITIERS, elle est composée du Préfet et du Procureur de la République (membres de droit), de l'Inspecteur d'Académie, de la Police Nationale, de la Gendarmerie, du Conseil Général, des services de l'Etat, de représentants d'associations et de professions confrontées à la délinquance, ainsi que d'élus de GRAND POITIERS et des villes de GRAND POITIERS.

A ce titre, il vous est proposé de désigner un représentant du Conseil Municipal de la Ville de SAINT-BENOIT pour siéger au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE**, à l'unanimité, **M. Bernard PICARD**, Conseiller municipal, pour représenter à la commune de SAINT-BENOIT au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de GRAND POITIERS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N° 3.7

OBJET : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE L'APSA

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'APSA (Association de Patronage des Etablissements pour Sourds, Aveugles et Sourds Aveugles du Centre Ouest de la France) souhaite accueillir comme membre, un représentant du Conseil Municipal.

Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉSIGNE**, à l'unanimité pour représenter le conseil municipal au sein de l'APSA :

- **Madame Joëlle TOBELEM**, comme représentant titulaire ;
- **Monsieur Joël BLAUD**, comme représentant suppléant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N° 3.8**

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À L'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logements sociaux dans le Poitou-Charentes)**

*Suite à la signature en 2011 de la convention intercommunale de mixité sociale et à l'adhésion à l'AFIPADE et en raison du renouvellement du Conseil Municipal en mai 2020, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune de SAINT-BENOIT à l'AFIPADE.*

*Après avoir procédé aux opérations de vote, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DÉSIGNE** pour représenter la commune de SAINT BENOIT à l'AFIPADE :*

- **M. Bernard POUIT**, comme délégué titulaire ;*
- **Mme Catherine THOUVENOT**, comme déléguée suppléant.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N° 4

OBJET : ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2020.

*Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} septembre 2020, joint en annexe.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N° 5**

**OBJET : GRATIFICATION DE STAGIAIRE AU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une gratification à une stagiaire ayant effectué un stage en 2020 de neuf semaines, en restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution d'une gratification de 600 euros (six cents euros) à Béline DAUBA (9 semaines en Restauration scolaire).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N° 6

OBJET : BAIL DÉROGATOIRE 2020/2021 – LOCAL 18 RUE PAUL GAUVIN – XAVIER GUILLOTEAU

Considérant qu'il convient de satisfaire au maintien sur le bourg de SAINT-BENOIT, d'une activité économique et voire de la développer ;

Considérant que le local situé 18 rue Paul Gauvin peut être un lieu attractif pour dynamiser le centre-bourg ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le projet de bail dérogatoire ci-annexé à conclure avec M. Xavier GUILLOTEAU situé 18 rue Paul Gauvin à SAINT-BENOIT, pour douze mois, à compter du 1^{er} juin 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail dérogatoire et tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N° 7**

**OBJET : ZAC DE LA GIBAUDERIE – COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRACL) - 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, une Société d'Economie Mixte, liée à une collectivité locale par une convention publique d'aménagement, doit fournir chaque année, un compte rendu financier de son activité au titre de l'opération.

Ce compte rendu doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la collectivité. Pour la Z.A.C. de la Gibauderie, la Société d'Équipement du Poitou (SEP) a arrêté une situation au 31 décembre 2019.

Il vous est donc proposé de prendre connaissance et d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) joint en annexe et arrêté au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2019 de la ZAC de la Gibauderie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **DÉLIBÉRATION N° 8**

#### **OBJET : NOM DE RUE - ZAC DE LA GIBAUDERIE (VALLÉE MOUTON 2)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une nouvelle voie va être créée pour la desserte intérieure de la ZAC de la Gibauderie à la Vallée Mouton II.

Dans le but de localiser cette rue, la dénomination suivante est proposée : Rue Florence ARTHAUD.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de donner à cette voie qui va desservir l'intérieur de la ZAC de la Gibauderie, à la Vallée Mouton II, la dénomination suivante : Rue Florence ARTHAUD.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **DÉLIBÉRATION N° 9**

#### **OBJET : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MOBILIER URBAIN – VEDIAUD PUBLICITÉ**

Le présent avenant a pour objet d'annuler le paiement de la redevance prévue par le contrat pour l'année 2020, de proroger de 36 mois la durée du contrat le temps nécessaire au rétablissement des conditions normales d'exploitation du contrat, tout en y incluant la redevance non facturée en 2020 sur la durée de contrat complémentaire, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 pour faire face aux circonstances exceptionnelles et imprévisibles liées à la propagation du virus Covid-19

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** au contenu de cet avenant n°1 à la convention de mobilier passée avec la SARL VEDIAUD PUBLICITE en avril 2016
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 à la convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 10**

**OBJET : REMBOURSEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE**

*Monsieur le Maire fait part du souhait de Madame SAILLARD Michelle de convertir la concession n° 1209, emplacement E1-1227, acquise le 08 avril 2013 d'une durée de trente ans dans le cimetière de SAINT BENOIT pour une durée perpétuelle.*

*Il propose le remboursement de la part communale d'un montant 301,11 Euros.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE D'ACCEPTER** la conversion et le remboursement de 301,11 Euros à Madame SAILLARD Michelle.  
*La dépense sera prélevée à l'article 678 - Charges exceptionnelles - du budget 2020.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATION N° 11**

**OBJET : Enquête publique pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Clain**

*Vu la reprise de l'enquête publique qui se déroule du 02/09/20 au 10/09/20, à la demande de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Vienne (ETPB), en vue de l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Clain ;*

*Considérant que cette enquête est consultable sur le site internet de la préfecture et sur le site de l'ETP du Bassin de la Vienne ;*

*Considérant que le projet est identifié selon six grands enjeux en termes de gestion de la ressource d'eau :*

- *Alimentation en eau potable*
- *Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage*
- *Gestion qualitative de la ressource*
- *Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques*
- *Gestion des crues et des risques associés*
- *Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau*

*Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre soit du 02/09/20. au 25/09/20 ;*

*Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,*

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'enquête publique en vue de l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Clain.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*



**DÉLIBÉRATION N° 12**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTIV VOLET 3 - FLASH POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL, L'ÉQUIPEMENT D'UNE 8<sup>ÈME</sup> CLASSE ET L'ACHAT D'UN CAMION**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il va engager des travaux et achats d'investissement en 2020 (aménagement de l'accueil de la mairie, achat de matériel pour la 8<sup>ème</sup> classe, et l'achat d'un camion). Le montant de ces achats et travaux est d'environ 75 900 Euros.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'ACTIV volet 3 – FLASH.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter cette subvention ACTIV 3.

| <b>Plan de financement</b>   |          |     |      |
|------------------------------|----------|-----|------|
| Coût des travaux :           | 75 900 € | TTC |      |
| Subventions :                |          |     |      |
| DEPARTEMENT – ACTIV3 - FLASH | 27 800 € |     | 36 % |
| Autofinancement communal     | 48 100 € |     | 67 % |

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention au titre d'ACTIV volet 3 – FLASH ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

La séance a été levée à 21 H 30.

La Secrétaire,  
Michèle MINOT



*(Handwritten signature in blue ink)*

| <b>DÉLIBÉRATIONS</b> | <b>OBJET</b>                                                                                                                                                             |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                    | SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'AVANCE DE SECOURS PAR LE CCAS POUR LE COMPTE DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE ET REMBOURSABLES PAR CELUI-CI                           |
| 2                    | ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR                                                                                                                                          |
| 3.1                  | DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CNAS (Comité National d'Action Sociale)                                                                                                 |
| 3.2                  | DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES OU DU JURY DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU POITOU (SEP)                           |
| 3.3                  | DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE                                                                                                                                   |
| 3.4                  | DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE THÉOPHRASTE RENAUDOT                                                           |
| 3.5                  | REPRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE                                                                                                               |
| 3.6                  | DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE                                                       |
| 3.7                  | DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE L'APSA                                                                                                                                |
| 3.8                  | DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À L'AFIPADE (Association des Fichiers Partagés de la Demande de Logements sociaux dans le Poitou-Charentes) |
| 4                    | ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS                                                                                                                                        |
| 5                    | GRATIFICATION DE STAGIAIRE AU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE                                                                                                              |
| 6                    | BAIL DÉROGATOIRE 2020/2021 – LOCAL 18 RUE PAUL GAUVIN – XAVIER GUILLOTEAU                                                                                                |
| 7                    | ZAC DE LA GIBAUDERIE – COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRACL) - 2019                                                                                              |
| 8                    | NOM DE RUE - ZAC DE LA GIBAUDERIE (VALLÉE MOUTON 2)                                                                                                                      |
| 9                    | AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MOBILIER URBAIN – VEDIAUD PUBLICITÉ                                                                                                      |
| 10                   | REMBOURSEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE                                                                                                                                 |
| 11                   | Enquête publique pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Clain                                                                                     |
| 12                   | DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTIV VOLET 3 - FLASH POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL, L'ÉQUIPEMENT D'UNE 8EME CLASSE ET L'ACHAT D'UN CAMION             |